

CIRCULAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU 15 JUILLET 1898 RELATIVE AUX CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES
(R. M., 1898, p. 116.)

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du personnel de l'État et du public :

1° Que le district de Stanley-Falls sera désormais désigné sous le nom de province orientale ;

2° Que le chef-lieu de la zone de Stanley-Falls et de la province orientale s'appellera :
Stanleyville.